

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

20 DEC. 2019

ID : 056-215601626-20191216-DB20191204-DE



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS PORTUAIRES DES
PORTS DE KERROCH ET LOMENER**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absents : Dominique DAUGES, Thierry LE FLOCH, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 24
Pouvoirs : 06
Absents : 03

n°04

DIRECTION GENERALE**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS DE KERROCH ET LOMENER**

Rapporteur : Serge Lecuyer

Le code des transports prévoit, en ses articles 5314-13 et 5314-14 que le Conseil municipal désigne un représentant (un titulaire et un suppléant) au Conseil portuaire pour chacun des ports départementaux installés sur son territoire.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, faisant suite à la loi de décentralisation du 2 mars 1982, les ports de Kerroc'h et de Lomener sont de compétence départementale.

En conséquence, le Maire propose de désigner comme représentants du Conseil municipal de Ploemeur aux Conseils Portuaires :

	Lomener	Kerroc'h
Titulaire	Jean-Luc MADEC	Jean-Luc MADEC
Suppléant	Serge LECUYER	Serge LECUYER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Economie, emploi, tourisme » du 5 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la nomination des personnes proposées aux instances citées

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT

Service de l'eau, de l'aménagement foncier
et des espaces littoraux

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

20 DEC. 2019

ID : 056-215601626-20191216-DB20191204-DE

Port de Kerroc'h

- PLOEMEUR -

**Résultat des élections du Comité local des usagers
permanents des installations portuaires de plaisance
du jeudi 12 septembre 2019 à 10h00**

Sont désignés pour représenter le CLUPIPP au Conseil portuaire :

NOMS	NOMS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur GUELLEC Claude	Monsieur AUDO Jean-François
Monsieur CAMPION Olivier	Madame PUZO Martine
Monsieur LEPER Jean-Jacques	Monsieur YHUEL Bernard
Monsieur RAOULAS Jean-Michel	Monsieur LE GALLO Daniel
Monsieur CHAMBE Pierre	Monsieur GENACHTE Yannick
Monsieur BERTIN Pascal	Monsieur CHEMOUNI Paul



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT

Service de l'eau, de l'aménagement foncier
et des espaces littoraux

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

20 DEC. 2019

ID : 056-215601626-20191216-DB20191204-DE

Port de Lomener

- PLOEMEUR -

**Résultat des élections du Comité local des usagers
permanents des installations portuaires de plaisance
du jeudi 12 septembre 2019 à 14h00**

Sont désignés pour représenter le CLUPIPP au Conseil portuaire :

NOMS	NOMS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur KERMABON Bernard	Monsieur JEFFROY Christian
Monsieur LE HIR Jean-Pierre	Monsieur MICHELET Christophe
Monsieur GUEGAN Yannick	Monsieur COURBARIAUX Bernard
Monsieur GODIGNON Jean-Michel	Madame PUZO Martine
Monsieur TONNERRE Isaic	Monsieur VANNIER Alain
Monsieur LOUIS Jean-Pierre	Monsieur BOR Jean-Marc